

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le - 9 AVR. 2019

ID : 031-213105612-20190409-2019_12-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

L'an deux mille dix-neuf et le 4 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 28 mars, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME MONIQUE BEZOS, MME MICHELE CHAVE, MME MONIQUE GUEDES, MME MARIE BIRE, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN

Étaient absents ayant donné procuration : M JOËL FEULLERAT (à Nathalie SIMON-LABRIC), MME ISABELLE DIAZ (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME RAYMONDE CORBON (Pouvoir donné à Mme Renée Humeau).

☎ 05.62.79.86.16

Étaient absents excusés : M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN

DÉLIBÉRATION 2019/12

Objet : Adoption du Procès-Verbal n°2019/02 du Conseil d'Administration du 14 mars 2019

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2019/02 rédigé suite à la séance du 14 mars 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

D'adopter le Procès-Verbal N°2019/02 rédigé, suite à la séance du Conseil d'Administration du 14 mars 2019.

Pour copie conforme,
P/Le Président Marc PÉRE
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,

- Transmis le
- Affiché le

- 9 AVR. 2019

- 9 AVR. 2019

